

**Notice d'installation et d'utilisation**  
**Récepteur Enocean Télérupteur 1 canal à encastrer**



Réf. 10020061

**1. Généralités**

**1.1 Utilisation**

Le récepteur **O<sub>2</sub>LINE 10020061** sert à recevoir les signaux radio provenant d'émetteurs interrupteur ou de contact de fenêtre du système **O<sub>2</sub>LINE**.

Le canal **ESV** permet d'activer le télérupteur avec minuterie simple (options disponibles) et le mode **ER** permet de gérer un circuit électrique.

**Remarque:**

- Lire attentivement la notice d'utilisation avant la mise en service.

**1.2 Clauses de garantie**

Cette notice d'utilisation fait partie intégrante de l'appareil et de nos conditions de garantie. Elle doit être remise systématiquement à l'utilisateur. Nous nous réservons le droit de modifier sans préavis la construction technique des appareils. Les produits **TRIO<sub>2</sub>SYS** sont fabriqués et leur qualité est contrôlée en ayant recours aux technologies ultramodernes et en tenant compte des directives nationales et internationales en vigueur. Si toutefois un défaut apparaissait, **TRIO<sub>2</sub>SYS** s'engage à remédier au défaut comme suit, sans préjudice des droits du consommateur final résultant du contrat de vente vis-à-vis de son revendeur :

En cas de l'exercice d'un droit légitime et régulier, **TRIO<sub>2</sub>SYS**, à son seul gré, éliminera le défaut de l'appareil ou livrera un appareil sans défaut. Toute revendication allant au-delà et toute demande de réparation de dommages consécutifs est exclue.

Un défaut légitime existe si l'appareil est inutilisable au moment de sa livraison au consommateur final en raison d'un vice de construction, de fabrication ou si son utilisation pratique est considérablement limitée. La garantie est annulée en cas d'usure naturelle, d'utilisation incorrecte, de branchement incorrect, d'intervention sur l'appareil ou d'influence extérieure. La durée de la garantie est de 24 mois (date de facture). Le droit français est applicable pour le règlement des droits à la garantie.

**1.3 Recyclage de l'appareil**

Pour le recyclage de l'appareil, se conformer à la législation et aux normes en vigueur dans le pays où l'appareil est utilisé.

**2. Sécurité**



**ATTENTION ! Risque de choc électrique ! (Voir UTE C18-150) L'appareil contient des composants internes sous tension. Risque de lésions corporelles en cas de contact ! Toutes les interventions sur le réseau d'alimentation et sur l'appareil doivent être effectuées uniquement par des professionnels autorisés.**

- Avant toute intervention, mettre l'appareil hors tension.
- Sécuriser l'appareil contre une remise sous tension.
- Vérifier l'absence de tension dans l'appareil.
- Refermer soigneusement le boîtier avant la remise sous tension.

**Tenir compte des points suivants :**

- Les lois, normes et directives en vigueur.
- Les règles de l'art au moment de l'installation.
- La notice d'utilisation de l'appareil.
- Une notice d'utilisation ne peut donner que des consignes de nature générale. Elles doivent être interprétées dans le contexte d'une installation spécifique.

L'appareil est prévu exclusivement pour une utilisation conforme à sa destination. Toute intervention ou modification par l'utilisateur est interdite ! Ne pas l'utiliser en liaison avec d'autres appareils dont le fonctionnement pourrait mettre en danger les personnes, les animaux ou les biens.

**3. Caractéristiques techniques**

Caractéristiques générales	
Fréquence d'émission	868,3 MHz
Alimentation électrique	230 V~
Types de charge	max 2000W halogènes et incandescences
	max 1000VA fluorescent sans compensation
	max 500VA fluorescences avec compensation
Courant de commande	3,5 mA 230V entrée de commande locale
Perte en attente	0,6W
Température ambiante	-20°C à +50°C
Température de stockage	-25°C à +70°C
Humidité relative	<75%
Certifications	CE

Dimensions pour montage encastré	longueur 45mm x largeur 55mm x profondeur 33mm
Indice de protection	IP20
Capacité de bornes	2,5mm <sup>2</sup> max rigide

Portée dans les bâtiments	
Maçonnerie	20m, à travers 3 parois maximum
Béton armé	10m, à travers 1 paroi/plafond max.
Placoplâtre / Bois	30m, à travers 5 parois maximum

**Remarque:** La portée entre le détecteur et le récepteur diminue à mesure que la distance augmente. En cas de liaison à vue, la portée est d'env. 30 m dans des corridors et de 100 m dans des halls. La portée peut être augmentée avec un répéteur **O<sub>2</sub>LINE**.

**4. Installation et mise en service**

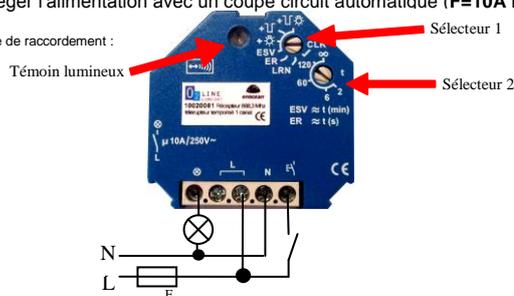
**4.1 Consignes de montages**

L'installation et la mise en service doivent être effectuées uniquement par des électriciens professionnels autorisés. Il est nécessaire de mettre l'installation électrique hors tension avant de la raccorder au réseau (230V~/50Hz). Se conformer à la législation et aux normes en vigueur dans le pays où l'appareil est utilisé.

**4.2 Installation**

- Ne JAMAIS monter le récepteur dans un boîtier en métal ou à proximité immédiate d'objets métalliques de grande taille.
- Un montage à proximité du sol ou sur le sol est déconseillé
- Pour un mur, le montage doit utiliser une boîte d'encastrement de 40mm minimum de profondeur.
- Placer le récepteur dans sa boîte et le visser.
- Protéger l'alimentation avec un coupe circuit automatique (**F=10A max.**)

Exemple de raccordement :



**4.3 Mise en service**

- Mettre l'installation électrique sous tension après la pose.
- Programmer les émetteurs sur le récepteur (voir **5. Programmation**)

**5. Programmation**

Pour la programmation, le récepteur doit être connecté au réseau d'alimentation. La programmation est conservée pendant une panne de courant. Un petit tournevis isolé sera utilisé pour la manipulation des **sélecteurs 1 et 2**.

**5.1 Programmation**



**Attention!** En mode d'apprentissage, un émetteur ne doit pas être éloigné de plus de 5 m du récepteur. Le récepteur a alors une portée limitée !

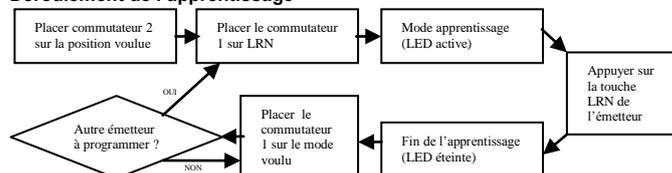
- Placer le **sélecteur 2** sur la position désirée (voir tableau ci-dessous)
- Placer le **sélecteur 1** sur LRN
- Réaliser l'apprentissage avec l'émetteur (voir notice d'utilisation du produit)

**Note :** le témoin lumineux s'allume à chaque changement de position sur les commutateurs aidant à trouver la position désirée.

Position	Apprentissage	
	Emetteurs interrupteur	Capteurs de fenêtre
2	Master OFF	ON : capteur en contact OFF : capteur séparé
60	ON/OFF	/
∞	Master ON	ON : capteur séparé OFF : capteur en contact

- Pour réaliser l'apprentissage d'un nouvel émetteur, quitter et revenir sur le mode LRN (sélecteur 1).

**Déroulement de l'apprentissage**



## 5.2 Effacement d'un ou des émetteurs programmés

### 5.2.1 Effacement d'un émetteur

Placer le **sélecteur 1** sur la position CLR (le témoin lumineux clignote par saccade) puis appuyer sur la touche LRN de l'émetteur. Le témoin lumineux s'allume puis s'éteint.

### 5.2.2 Effacement de tous les émetteurs

- Placer le **sélecteur 2** sur la position 2
- Placer le **sélecteur 1** sur la position CLR
- Tourner 3 fois le **sélecteur 2** de la butée position 2 vers la butée position ∞ en moins de 10sec.

## 5.3 Modes du télérupteur

### 5.3.1 Mode ER

Le mode ER permet d'ouvrir ou fermer le circuit connecté selon le positionnement des capteurs de fenêtre (exemple : l'ouverture d'une fenêtre met en marche la ventilation, et inversement).

Si le **sélecteur 2** est sur une autre position que ∞, alors la fonction de protection et d'économie d'énergie est active : en cas de défaut du bouton poussoir, par exemple s'il la touche reste enfoncée ou si l'appui est trop court, alors le relais se coupe automatiquement après l'expiration de la temporisation programmable entre 2 et 120 secondes.

### 5.3.2 Mode ESV

Le mode ESV permet de mettre en place une minuterie. La durée de cette minuterie se règle grâce au **sélecteur 2** (le temps est exprimé en minutes). Ce mode comprend certaines options.

#### 5.3.2.1 Eclairage permanent +

Ce mode ajoute au mode ESV un éclairage permanent s'il y a un appui de plus d'une seconde sur le bouton-poussoir (signalé par un clignotement bref de l'éclairage). Cet éclairage permanent sera éteint automatiquement au bout de 2 heures.

#### 5.3.2.2 Avis d'extinction +

Ce mode ajoute au mode ESV un avis d'extinction à la minuterie (signalé par 3 clignotements de l'éclairage avant la fin de la minuterie)

#### 5.3.2.3 Eclairage permanent et avis d'extinction +

Ce mode combine les deux options précédentes.

## 6. Recherche de pannes / dépannage

### 6.1 Installation nouvelle ou existante

- Vérifier le coupe-circuit, l'alimentation électrique ainsi que la charge connectée au récepteur associé à ce capteur (électriciens professionnels).
- Vérifier la charge connectée et les câbles de connexion (électriciens professionnels).
- Si le récepteur fonctionne à une distance plus courte par rapport au capteur, il est perturbé ou utilisé au-delà de la portée d'émission.
- Rechercher dans l'environnement du système les modifications à l'origine de perturbations (par ex. déplacement d'armoires métalliques, meubles ou cloisons).
- Utiliser le capteur ou le récepteur dans un endroit plus propice.
- Effacer le récepteur et effectuer de nouveau un apprentissage.

### 6.2 Activation automatique du récepteur

- La cause peut en être l'activation d'un capteur étranger au système qui a été programmé par hasard sur le récepteur.
- Effacer le récepteur et effectuer de nouveau un apprentissage.

### 6.3 Limitation de la portée des signaux radio

- Emetteur/récepteur utilisé à proximité d'objets métalliques ou de matériaux contenant des éléments métalliques. Respecter une distance d'au moins 10 cm.
- Humidité dans les matériaux.
- Appareils émettant des signaux à haute fréquence tels que des installations audio et vidéo, des ordinateurs, des ballasts électroniques pour tubes fluorescents. Respecter une distance d'au moins 0,5 m.

### 6.4 Contacts

E-mail:..... contact@trio2sys.fr

## 7. Déclaration de conformité

Ces produits peuvent être commercialisés et exploités dans les pays de l'Union européenne, en Suisse, en Islande et en Norvège. Par la présente, **TRIO<sub>2</sub>SYS** déclare que le récepteur télérupteur temporisé 1 canal **10020061** est conforme aux exigences de base et aux autres prescriptions applicables de la directive 1999/5/CE dite R&TTE.